

Octobre 2023

# NEWSLETTER PREVENTAGRI



## Vos informations d'Octobre

### FICHE PRATIQUE TMS

ATELIER DE DIVERSIFICATION  
LA BARATTE

### LE DOSSIER DU MOIS

GESTION DE L'AMIANTE DANS  
LES EXPLOITATIONS  
AGRICOLAS, HORTICOLES ET  
DE PARCS ET JARDINS  
(PARTIE 1/2)

### ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

LA TABLE ÉLÉVATRICE

### ACTUALITÉ

### QUESTION DU MOIS

SI J'EMPLOIE DES SALARIÉS  
ET QUE MES BÂTIMENTS  
CONTIENNENT DE  
L'AMIANTE, SUIS-JE OBLIGÉ  
DE LE FAIRE ENLEVER ?

Bonjour à toutes et à tous,

Dans la newsletter de ce mois nous aborderons la première partie d'un dossier traitant de la gestion de l'amiante dans les secteurs verts :

À quels risques s'expose-t-on ? Où retrouve-t-on de l'amiante ?  
Quelles sont les obligations en la matière ?

Ce mois-ci, découvrez la fiche pratique dédiée aux ateliers de diversification : autour de la baratte ! Que choisir pour un atelier sans se tromper et selon son budget. Vous pouvez vous la procurer sur le site de PreventAgri : [ici](#).

Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "question du mois".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : [info@preventagri.be](mailto:info@preventagri.be)

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne  
des Secteurs Verts**

**PreventAgri**

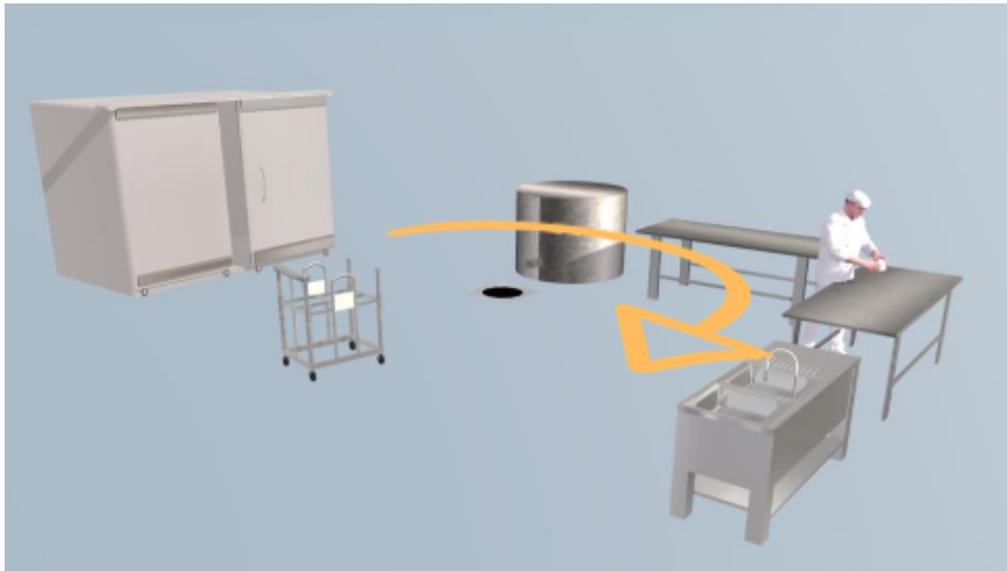


# ATELIER DE DIVERSIFICATION TRAVAIL AVEC LA BARATTE

## ADAPTER L'ATELIER POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le travail avec la baratte peut vite s'avérer contraignant pour votre corps. Quelles sont les astuces pour optimiser le travail autour de, et avec sa baratte sans se casser le dos ?

Vous saurez tout avec la fiche "Production de beurre ou yaourt" !



Voici ce que vous trouverez sur cette fiche conseil :

Vous trouverez dans cette fiche conseil, des astuces pour bien choisir votre baratte, la vider ou encore rincer le beurre.

Vous découvrirez également quelques recommandations pour adapter le plan de travail à votre corps (en complément de la fiche numéro 6 : ergonomie) et comment mieux et simplement porter. Exemple :

ADAPTER LA HAUTEUR DU PLAN DE TRAVAIL	
Table réglable en hauteur	Estrade en inox
★★★ 	★★★ 
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réglable manuellement par une manivelle</li><li>- Prix : 2700 € HTVA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Large, stable, antidérapante</li><li>- Utile pour être à bonne hauteur rapidement</li><li>- Permet de varier les positions debout</li><li>- Prix : 100 € HTVA</li></ul>

Retrouvez toutes ces informations sur notre fiche disponible sur notre site internet :  
FICHE INFOS CONSEILS PRODUCTION DE BEURRE OU YAOURT

ET BIEN PLUS ENCORE ... CONTACTEZ-NOUS !

---

# LE DOSSIER DU MOIS

---

## Gestion de l'amiante dans les exploitations agricoles, horticoles et de parcs et jardins (partie 1/2)

### 1/ Introduction

L'amiante (ou asbeste) est une roche composée de fibres minérales naturelles de silicates. L'amiante est donc un produit naturel.

Bien que possédant de nombreuses propriétés utiles, c'est une substance extrêmement dangereuse pour l'être humain.



Beaucoup d'équipements comportent de l'amiante en raison de ses propriétés avantageuses : solidité, isolation, résistance au feu ... Son usage fût largement répandu. Son utilisation est aujourd'hui interdite.

L'amiante a déjà engendré des milliers de victimes en Belgique. Son impact agit comme une bombe à retardement, **les maladies liées à l'amiante se déclarent généralement 20 à 40 ans après son inhalation.**

Le Fonds amiante reconnaît environ **250 nouvelles victimes chaque année.** Selon l'Abeva (association belge des victimes de l'amiante), leur nombre devrait atteindre son "pic" dans les années 2030-2035.

Pour plus d'informations sur l'amiante, la reconnaissance des maladies professionnelles qui en découlent et leur indemnisation, vous pouvez également consulter le site du fond amiante en cliquant sur l'icône ci-dessous :



# LE DOSSIER DU MOIS

## 2/ Où peut-on retrouver de l'amiante ?

L'amiante peut se retrouver dans toutes constructions datant d'avant 1998.

Plaques  
ondulées ou fausses  
ardoises des toitures



Dalles  
de carrelage, colle  
ou revêtement mural



Bardages en  
fibrociment



Couches de  
projection isolantes  
(amiante pulvérisée)  
dans des  
anciens bâtiments



Gouttières ou  
conduites d'égouts



Marbres  
d'imitation utilisés  
dans les appuis de  
fenêtre, marches  
d'escalier



Bacs à  
fleurs, bacs de  
culture



Mais également dans la fabrication de portes coupe-feu, de plaquettes de freins d'anciens véhicules ; de conduits de cheminée ; dans le flocage les locaux abritant une chaudière...

---

# LE DOSSIER DU MOIS

---

## 3/ Conséquences sur la santé

L'amiante est dangereux s'il est manipulé, détérioré ou transformé.

De minuscules fibres d'amiante invisibles à l'œil nu, sont alors libérées dans l'air, et inhalées, cela peut par exemple être le cas lors du nettoyage d'ardoises ou de plaques ondulées qui contiennent de l'amiante.



Les fibres pénètrent en profondeur dans les poumons et au fil du temps différentes affections peuvent apparaître :

- **Mésothéliome ou cancer de la plèvre ou du péritoine.** Il s'agit d'une affection mortelle des membranes situées autour des poumons, de la cavité abdominale et du cœur. Il est toujours mortel.
- **Le cancer du poumon.** Caractérisé par l'apparition de tumeurs importantes dans les poumons. Les risques sont plus élevés si la personne exposée fume.
- **L'asbestose.** Elle se caractérise par une respiration difficile et une plus grande sensibilité aux complications cardio-pulmonaires du malade. Celle-ci est due à une exposition répétée sur le lieu de travail. Elle est aussi nommée « fibrose pulmonaire ».



D'autres cancers peuvent être liés à l'amiante comme le cancer du larynx, des ovaires...

# LE DOSSIER DU MOIS

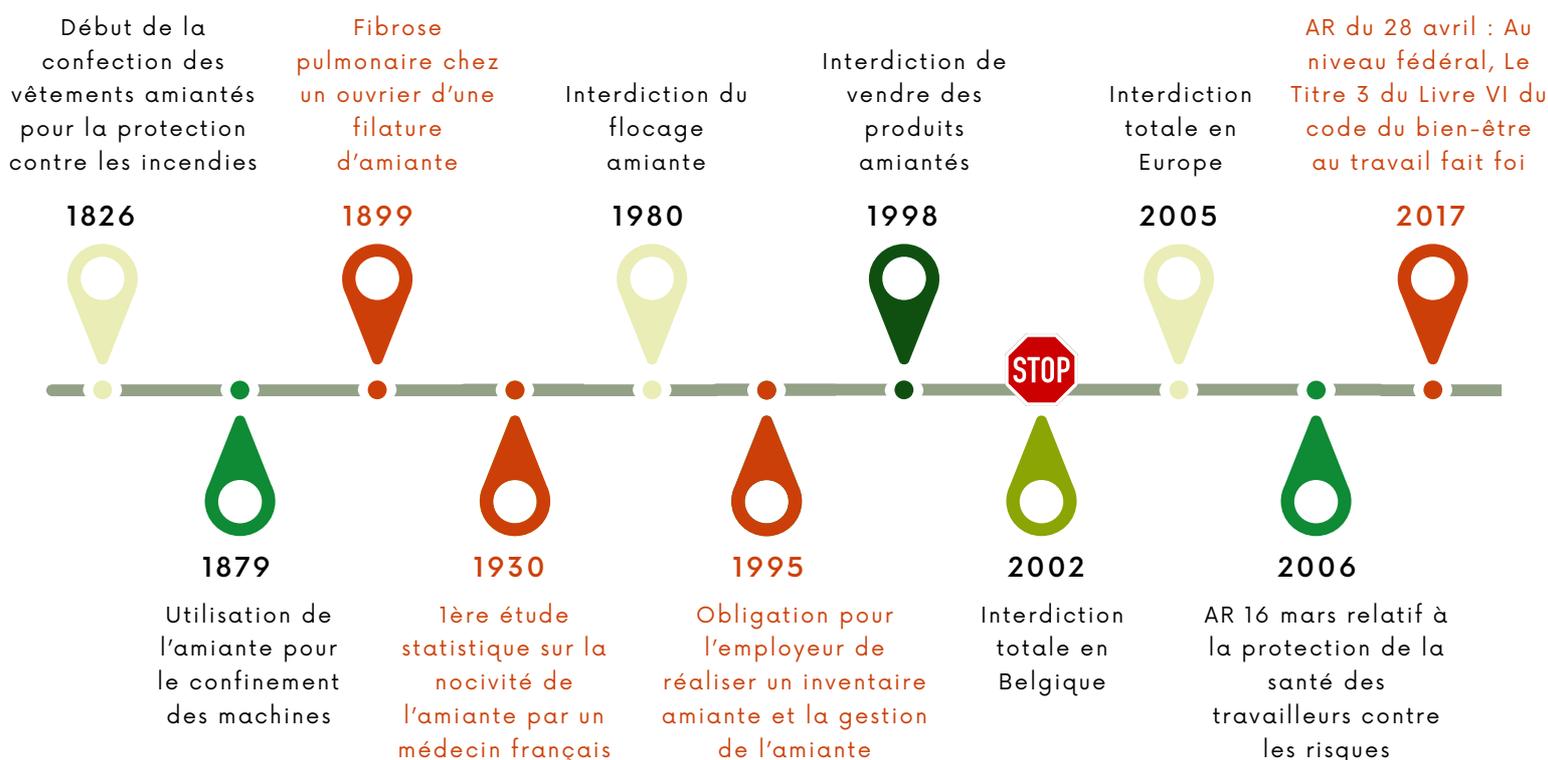
Après une contamination à l'amiante, il faut parfois attendre des mois, voire des années avant que les premiers symptômes apparaissent.

Il est arrivé que des effets sur la santé se fassent ressentir 40 ans après une exposition...

**Une seule exposition sans protection peut provoquer le cancer**



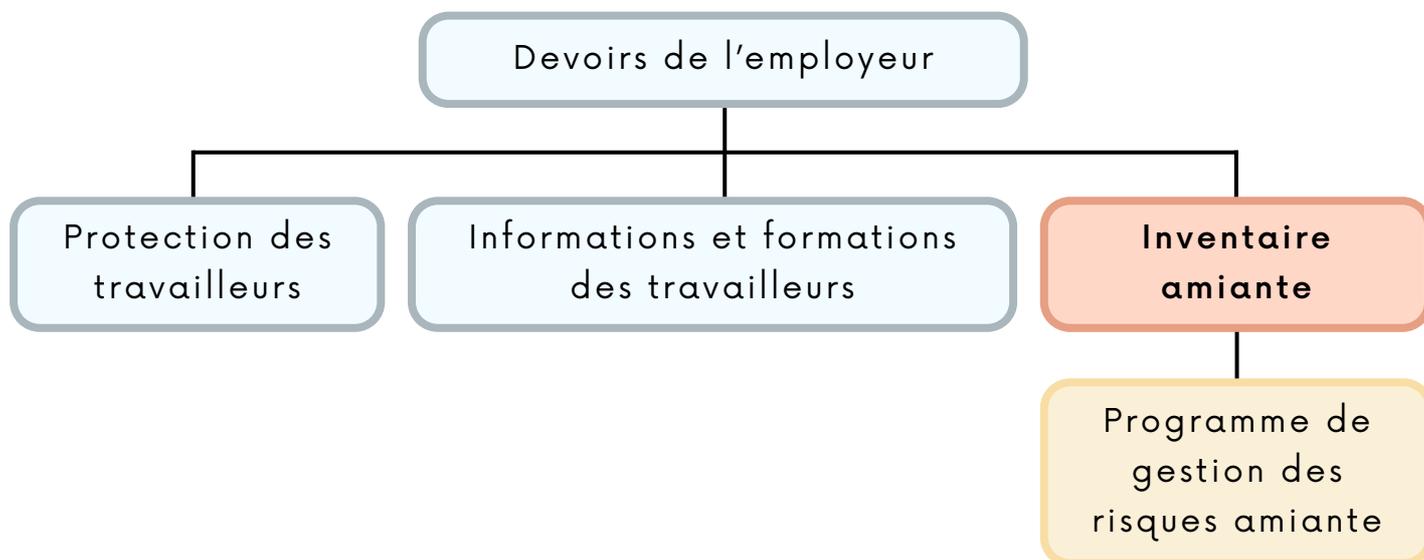
## 4/ Évolution de la législation en Belgique



**Tout bâtiment construit avant 1998 est susceptible de contenir de l'amiante !**

# LE DOSSIER DU MOIS

## 5/ Les obligations de l'employeur



Ne confiez jamais à des **travailleurs intérimaires**, des **jeunes**, des **étudiants** ou des **stagiaires** des activités comportant un risque de libération de fibres d'amiante dans l'air !



But de l'« **inventaire amiante** » :

Identifier les **MCA** (Matériaux susceptibles de Contenir de l'Amiante).

Il doit être réalisé à l'initiative de l'employeur et par une personne formée ou un bureau de conseil, un laboratoire agréé ...

Il doit être mis à jour au moins **une fois par an** pour détecter d'éventuelles altérations ou mentionner les retraits et les enlèvements.

### Exemple d'un inventaire :

Bâtiment	Localisation du MCA	Application	Nature et forme	Date	État	Activité
1 A	Chaufferie	Gaines d'isolation, 5 m	Flocage	X/Y	OK	XXX
4B	Plafond	Isolation du plafond, 100 m <sup>2</sup>	Amiante faiblement liée (à confirmer par labo)	X/Y	Altéré /friable	XXX
4B	Toiture	Plaques ondulées, 200 m <sup>2</sup>	Amiante ciment	X/Y	OK	XXX

# LE DOSSIER DU MOIS

Vous pouvez télécharger un modèle d'inventaire amiante PreventAgri en cliquant ici : 

L'inventaire amiante doit contenir :

Un aperçu général des MCA

L'identification des parties difficilement accessibles par les travailleurs n'ayant pas fait l'objet de l'inventaire

Un relevé par local et équipement :

Forme sous laquelle l'amiante est présente / son état

Activités réalisées dans le local aggravant le risque tel qu'une détérioration du MCA

Le local est-il fréquenté par des travailleurs ?  
Combien ?

Estimation de la surface, longueur du MCA par rapport à la surface du local

## 6/ Identification des matériaux contenant de l'amiante

Logo Amiante :

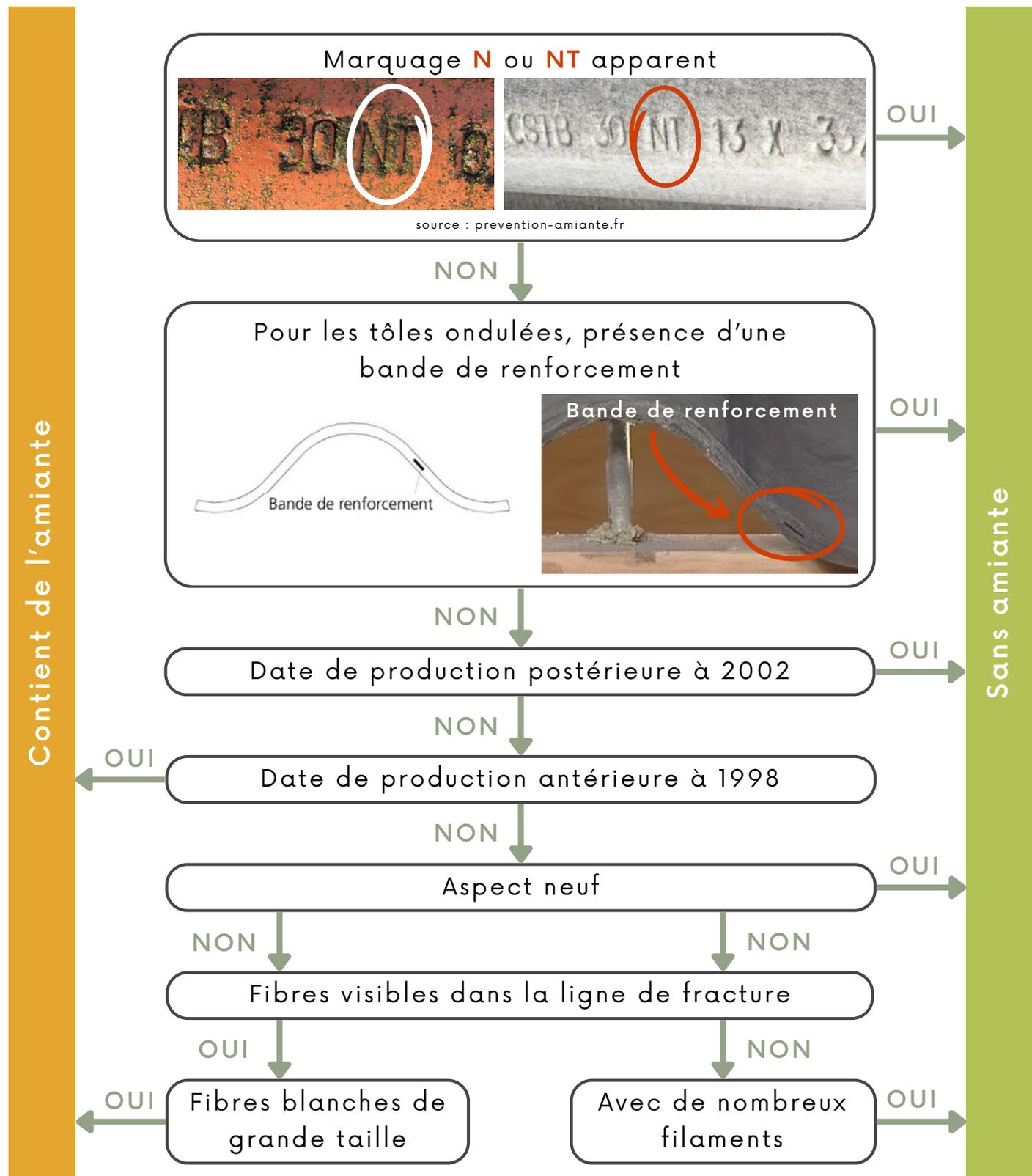


Obligation d'apposer le logo « amiante » sur les matériaux contenant de l'amiante et ceux suspectés d'en contenir.



# LE DOSSIER DU MOIS

## Arbre de décision pour tôles ondulées & ardoises : amiante ou pas ?



## Déclic'travail : la table élévatrice

**La table élévatrice permet de travailler à hauteur lors du ramassage des œufs et de la palettisation.**

La table monte et descend à la convenance de l'éleveur pour se trouver toujours à hauteur d'homme.

Les dimensions de la fosse sont de 100 l x 130 L x 125 H

La table élévatrice permet de gagner :

- Du temps et en facilité de travail avec les commandes aux pieds
- En confort de travail avec un espace à hauteur adaptée

L'installation de la table élévatrice doit être faite par des professionnels.

+/- 2 500 € installée, main d'œuvre comprise

D'autres types de table sans fosse peuvent être disponibles.



Tout savoir sur la table élévatrice ?

[Déclic travail : cliquez ici](#)

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le

site Déclic travail :

<https://declictravail.fr/>

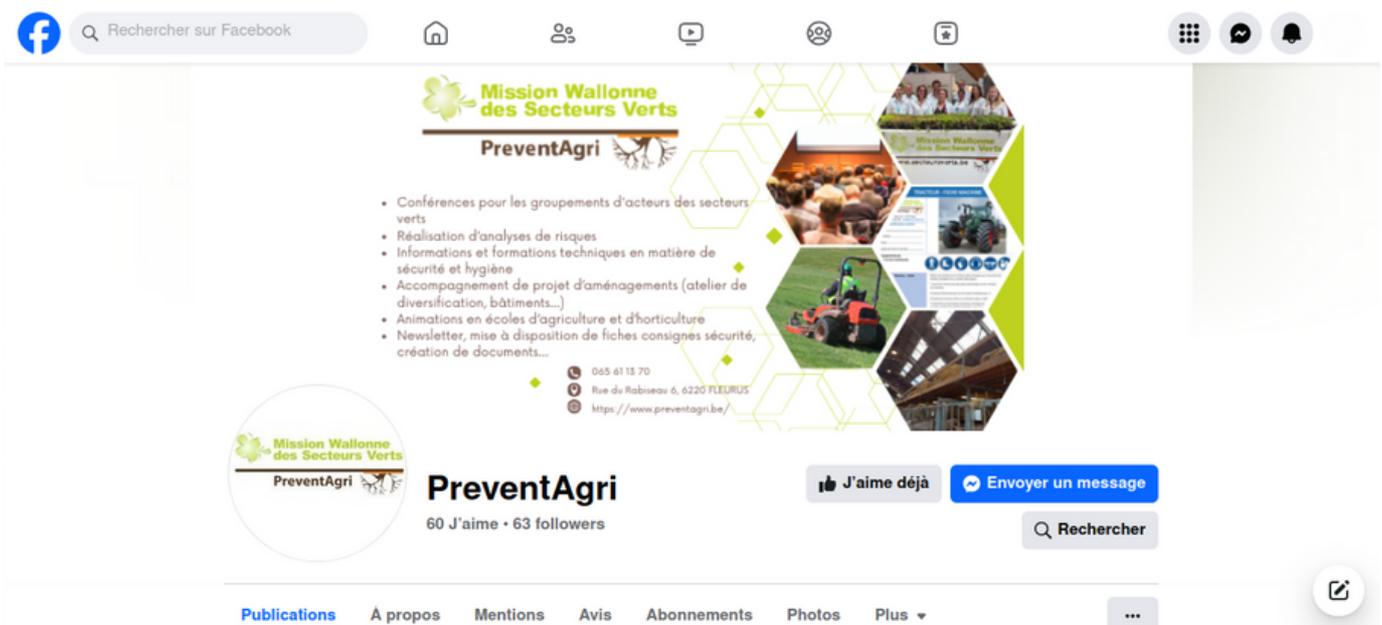


## Page Facebook PreventAgri



Afin d'ajouter plus de proximité dans nos services, nous avons ouvert une page Facebook PreventAgri.

Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur nos activités : formations, évènements, foires.



Consultez régulièrement notre page pour être informés de nos dernières actualités !

Vous pouvez nous y rejoindre via ce [lien](#) :



# « Utilisation du taille-haie en toute Sécurité » : appel à participation

### ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude, nous recherchons des volontaires pour accueillir 2 étudiants en kinésithérapie de la HELHa. L'objectif est de réaliser une analyse des risques, basée sur des méthodes ergonomiques validées, des travailleurs manipulant un taille-haie.



Concrètement, il s'agit d'accueillir 2 étudiants lors d'une matinée de travail. Ils vous observeront pendant que vous manipulez le taille-haie selon une grille d'analyse puis ils vous poseront quelques questions.

L'observation sera analysée à l'aide de la méthode ergonomique RULA, afin d'évaluer le niveau de risque pour les membres supérieurs lors de l'utilisation du taille-haie.

Sur cette base, des bonnes pratiques seront proposées aux travailleurs concernant le choix du taille-haie, l'économie gestuelle de travail ou encore des exercices physiques en lien direct avec leur métier.

Vous souhaitez vous inscrire ou nous partager votre expérience ?

Envoyez-nous un courriel à [julie.dujardin@preventagri.be](mailto:julie.dujardin@preventagri.be)



---

## LA QUESTION DU MOIS

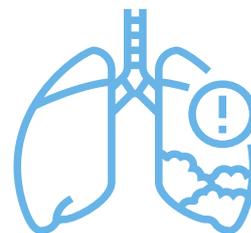


**Si j'emploie des salariés et que les bâtiments de mon exploitation contiennent des matériaux en amiante, suis-je obligé de les faire enlever ?**

---

Lorsque des matériaux déjà installés contenant de l'amiante sont en bon état et qu'il n'existe pas de risque d'exposition pour les travailleurs, il n'est pas nécessaire de les retirer, ceux-ci peuvent donc rester en place jusqu'à leur retrait ou leur remplacement.

Cependant, l'employeur est tenu de mettre en place une politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans l'entreprise (et lors de travaux avec une entreprise extérieure), et d'informer les salariés des risques et des mesures qui sont prises dans l'entreprise pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs.



Concrètement, dans le cas de l'amiante, la prévention passe par l'application d'un **programme de gestion de l'amiante**.

Idéalement, ce programme est établi sur base de l'inventaire amiante (mis à jour au moins annuellement) et est constitué de mesures de prévention qui doivent être planifiées.



### Contenu du programme de gestion de l'amiante :

- Mesures de prévention générales
- Quelles sont les priorités ?
- Procédure d'inspections en interne (qui, à quelle fréquence ...)
- Mesures de prévention en cas de travaux ou détérioration
- Que fait-on des matériaux contenant de l'amiante ?
- Information et formation des travailleurs
- Procédure en cas d'urgence
- Surveillance de la santé